

GUIDE D'ACCUEIL



UN ENVIRONNEMENT
CHALEUREUX ET
RESPECTUEUX

UNE ÉQUIPE
À L'ÉCOUTE
DE VOS BESOINS

DES MESURES DE
SÉCURITÉ EFFICACES
ET AVANT-GARDISTES



Résidences
Le **1615**
Le **1625**



1615 et 1625, boulevard Gouin Est
Montréal (Québec) H2C 1C2

Téléphone : 514 381-1841
www.residences-le1615-le1625.com

RÉDACTION

Chantal Bernatchez et Anna-Maria Bruno

RÉVISION

Karine Veillette

CONCEPTION GRAPHIQUE

Mélanie Leblond et Christine Boyer

GUIDE D'ACCUEIL

Résidences Le 1615 et Le 1625

Avril 2026, édition révisée

Éditions antérieures :

2006, 2008, 2011, 2012, 2013, 2014, 2017, 2018, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026

Le genre masculin est employé pour alléger la lecture du guide.

Mot de bienvenue

Au nom de toute l'équipe des Résidences Le 1615 et Le 1625, je vous souhaite la plus chaleureuse bienvenue.

Ce guide a été conçu spécialement pour vous. Il répond aux questions les plus fréquentes et vous offre une foule d'informations utiles : les services disponibles, les membres du personnel, les mesures de sécurité, et bien plus encore.

Si vous souhaitez obtenir des précisions avant votre arrivée, n'hésitez pas à contacter la personne responsable des Résidences Le 1615 et Le 1625. Ses coordonnées se trouvent à la fin du guide.

Nous avons mis en place tout ce que nous jugeons essentiel pour que votre vie parmi nous soit à la fois sereine, enrichissante et empreinte de convivialité.

Au plaisir de vous rencontrer,



Joël Boulay
Directeur général



Quelques liens utiles

DES RÉSIDENCES LE 1615 ET LE 1625

www.residences-le1615-le1625.com



Page Facebook



LA FONDATION BERTHIAUME-DU TREMBLAY

www.berthiaume-du-tremblay.com



Page Facebook



LA RÉSIDENCE BERTHIAUME-DU TREMBLAY

www.residence-berthiaume-du-tremblay.com



Page Facebook



LE QUARTIER DES GÉNÉRATIONS

www.quartierdesgenerations.org



Page Facebook



Table des matières

07

LA FONDATION
BERTHIAUME-DU TREMBLAY

09

LA MISSION DES
RÉSIDENCES LE 1615 ET LE 1625

10

VOTRE LOGEMENT

14

LES SERVICES OFFERTS

17

LES MESURES
DE SÉCURITÉ

20

LE RÉGIME D'EXAMEN DES PLAINTES

21

LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

26

LES SERVICES DISPONIBLES
DANS LE QUARTIER

28

LES RENSEIGNEMENTS
GÉNÉRAUX

30

DIX IDÉES POUR APPRÉCIER
VOTRE NOUVEL ENVIRONNEMENT

31

ANNEXE 1
TARIFICATIONS ET CONTACTS



1615-
1625

La Fondation Berthiaume-Du Tremblay

Active depuis 1967, la Fondation a pour mission de contribuer au bien vieillir au Québec. À l'image de sa fondatrice Angéline Berthiaume-Du Tremblay, fille du fondateur du Journal La Presse, femme généreuse, visionnaire et entrepreneure, la Fondation s'est constamment transformée afin de toujours être une organisation près des besoins des aînés et des organismes communautaires qui les soutiennent dans leurs milieux de vie à travers le Québec.

Inspirer | Innover | Accompagner

La Fondation, c'est un engagement à contribuer au changement social, des projets entrepreneuriaux pour innover dans les services aux aînés et des solutions originales et collectives pour accompagner le milieu communautaire des aînés.

Depuis l'ouverture de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay, la Fondation contribue annuellement, par son soutien financier, à la réalisation de certains projets. Ce support permet à l'établissement de bonifier son offre de services et d'améliorer la sécurité et la qualité du milieu de vie des résidents ainsi que la qualité du milieu de travail du personnel.

Propriétaire des Résidences Le 1615 et Le 1625, la Fondation a confié à la Résidence Berthiaume-Du Tremblay le mandat d'assurer leur gestion. Il s'agit de résidences privées certifiées sur le même site offrant 65 logements destinés à des aînés autonomes.



Quartier des générations

Un "quartier dans un quartier"

Le Quartier des générations est né de la volonté de la Fondation Berthiaume-Du Tremblay de proposer un modèle de services, à échelle humaine, visant à répondre aux besoins des aînés en regroupant sur un même site la Résidence Berthiaume-Du Tremblay et son Centre de jour, les Résidences Le 1615 et Le 1625 ainsi que l'Habitation Le 1675 qui compte 40 logements accessibles pour aînés autonomes.

Une vision | Une espace | Une communauté

Le Quartier des générations est un lieu innovant ouvert sur la communauté permettant la rencontre de toutes les générations grâce à des espaces collectifs, des activités rassembleuses et différents types d'habitation.

Des axes de réflexion et d'action

Un lieu de vie avec et pour les aînés animé d'une approche plurigénérationnelle, qui favorise la participation sociale, la santé et la sécurité des personnes. Au quotidien, de nombreux aînés, employés, citoyens et partenaires collaborent à faire du Quartier des générations un lieu de vie unique et inspirant pour d'autres milieux au Québec.

Pour en connaître davantage sur les projets de la Fondation, nous vous invitons à consulter le :

www.berthiaume-du-tremblay.com



La mission des Résidences Le 1615 et Le 1625

La Fondation Berthiaume-Du Tremblay, propriétaire des Résidences Le 1615 et Le 1625, est une institution sans but lucratif qui a pour mission de favoriser le mieux-être des aînés, notamment par l'administration de résidences leur étant destinées.

Les services offerts aux Résidences sont conçus pour les aînés autonomes. Ces résidences ne sont toutefois pas des établissements qui peuvent offrir des services d'hébergement, des soins infirmiers, des soins d'assistance personnels, de soutien, de surveillance et autres services aux personnes qui, en raison de leur perte d'autonomie fonctionnelle ou psychosociale, ne peuvent plus demeurer dans leur milieu de vie naturel, malgré l'appui de leur entourage.



1. Résidence Berthiaume-Du Tremblay
2. Centre de jour
3. Résidence Le 1625
4. Résidence Le 1615

Votre logement

L'aménagement de votre logement constitue un élément important facilitant l'intégration. Nous vous invitons à lire les points ci-dessous afin de vous aménager un environnement agréable et sécuritaire. Nous offrons des logements 1½ de type studio et des 2 ½. Les tarifs mensuels des logements se retrouvent à l'Annexe 1.

MOBILIER FOURNI DANS LES LOGEMENTS

Une cuisinière ainsi qu'un réfrigérateur sont fournis dans votre logement.

TÉLÉPHONE : INSTALLATION/RÉPARATION

Pour obtenir une ligne téléphonique, vous pouvez appeler la compagnie de téléphonie dès que vous connaissez le numéro de votre logement. Vous devez assumer les frais d'activation de la ligne, les frais mensuels ainsi que les frais de réparation, s'il y a lieu.

ANTENNE COMMUNAUTAIRE

Les Résidences sont munies d'une antenne communautaire. Vous avez accès gratuitement à certains canaux dont : SRC, CBC, Télé-Québec et Noovo. Vu l'avancement des technologies vers le mode numérique, ce service est offert pour une durée limitée. Si vous désirez avoir accès à d'autres canaux, vous devez contacter une entreprise de câblodistribution et en assumer les frais. L'installation d'une antenne parabolique est cependant interdite.

Votre logement – suite

ENTRETIEN DES PLANCHERS

Les pattes des meubles doivent obligatoirement être munies de glisse-meubles fournis par le propriétaire par le biais de la responsable d'unités de logement. Le cirage des planchers est interdit. Le locataire sera tenu responsable de tout bris aux planchers.

MODIFICATION AU LOGEMENT

Aucune modification au logement n'est permise sans l'autorisation de la direction.

La pose de papier peint sur les murs, le collage de papier contact sur les étagères et l'installation de tapis sur le balcon sont interdits.

Une autorisation préalable doit être obtenue de la direction pour repeindre son logement et seules les couleurs pastel sont susceptibles d'être acceptées. Les travaux et les frais sont assumés par le locataire.



Votre logement – suite

ÉLECTRICITÉ ET SÉCURITÉ

Les prises de courant dans la chambre à coucher et dans le salon des logements sont uniquement dédiées aux appareils électriques suivants : lampe, radio, téléviseur, chaîne stéréo, réveille-matin. Les petits appareils électroménagers tels que : grille-pain, four grille-pain ou micro-ondes ne peuvent être branchés dans ces pièces.

AMÉNAGEMENT DES LIEUX COMMUNS

Les lieux communs doivent être dépourvus d'effets personnels des locataires (tapis, chaussures, bottes, etc.) pour assurer la sécurité de tous. L'aménagement de ces lieux est sous la responsabilité du propriétaire.

CLIMATISEUR (\$)

En période estivale, l'installation d'un climatiseur personnel de maximum 8000 BTU est permise. Cependant, des frais d'électricité saisonniers et au besoin des frais d'installation par un ouvrier d'entretien général sont à prévoir. Les frais additionnels pour l'utilisation d'un climatiseur se retrouvent à l'Annexe 1.

L'entreposage du climatiseur est assumé par le locataire. Vous référer à la responsable d'unités de logement pour connaître notre politique à ce sujet.

Votre logement – suite

ASSURANCE HABITATION

Chaque locataire a l'obligation de maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile de deux millions minimum comprenant une couverture le couvrant contre toute perte ou tout dommage à ses biens. Une preuve de cette assurance doit être remise chaque année au responsable d'unités de logement lors du renouvellement de votre police d'assurance.

TRIPOORTEUR / QUADRIPOORTEUR / FAUTEUIL ROULANT MOTORISÉ (\$)

L'utilisation d'un fauteuil roulant motorisé ou d'un triporteur/quadriporteur est strictement interdite à l'intérieur des Résidences Le 1615 et Le 1625 et de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay, mais elle est permise sur les terrains extérieurs. Une entente préalable avec la direction doit être effectuée pour le stationnement et les frais d'électricité relatifs à l'utilisation d'un triporteur/quadriporteur. Les frais d'électricité sont retrouvés en Annexe 1.

Le service d'entreposage hivernal d'un triporteur/quadriporteur n'est pas offert par les Résidences et est sous la responsabilité du locataire.

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Les petits animaux de compagnie, à l'exception des chiens, sont tolérés à la condition qu'ils demeurent à l'intérieur du logement.

Les services offerts

SURVEILLANCE 24 H/24

Une responsable d'unités de logement est disponible pour vous aider en cas d'urgence, 24 heures sur 24. Elle peut vous prêter assistance en cas de besoin ponctuel et peut aussi vous informer sur tous les services offerts de 8h30 à 20h30, sept jours par semaine. La responsable d'unités de logement est votre personne-ressource. Elle loge à l'appartement 50 et vous pouvez aussi la rejoindre par téléphone au 514 381.1841 poste 286 ou sur son cellulaire au 514 235.4436.

SALLE À MANGER (\$)

Nous vous offrons la possibilité de prendre vos repas à la Résidence Berthiaume-Du Tremblay. Pour vous prévaloir de ce service, vous devez réserver votre place à l'avance auprès de l'agente administrative à la réception de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay au 514 381-1841.

Pour le paiement de vos repas, deux choix s'offrent à vous. Vous pouvez vous présenter au bureau de la perception des comptes pour y déposer un montant d'argent « perçu d'avance » afin que vos repas soient déduits directement dans votre compte. Le montant déposé à cette fin vous est remboursé si vous cessez de manger à la Résidence ou si vous quittez les Résidences Le 1615 et Le 1625.

Vous pouvez également vous présenter directement à la réception de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay pour y acheter un coupon repas. Vos visiteurs sont les bienvenus. Les coûts du plan repas se retrouvent à l'Annexe 1.

CLOCHES D'APPEL

Pour votre protection, un système de cloches d'appel est installé dans tous les logements.

Les services offerts – suite

BISTRO DU QG

Ce café est situé au rez-de-chaussée de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay, tout près de l'entrée principale.

Le Bistro du QG offre des repas de type «sandwicherie » ainsi que des collations variées, confectionnés sur place à partir d'ingrédients de première qualité, sans agents de conservation. Le Bistro est ouvert de 7h à 14h50 du lundi au vendredi. En dehors des heures d'ouverture, des distributrices sont accessibles et vous permettent de vous procurer café, breuvages et autres collations.

Des tables sont disposées à l'extérieur du Bistro à l'intention de sa clientèle. Le numéro de téléphone est le suivant : 514 381.1841, poste 257

TRANSPORT À L'ÉPICERIE ET AU CENTRE COMMERCIAL

Un service hebdomadaire de transport à l'épicerie, en taxi, est disponible gratuitement. Un service de transport au centre commercial est également offert une fois par mois (places limitées). L'horaire et les modalités de ces services sont affichés sur le tableau d'affichage de chaque pavillon.



Les services offerts – suite

ENTRETIEN MÉNAGER DE VOTRE LOGEMENT ET DU BÂTIMENT

Le personnel d'entretien ménager assure l'entretien de votre logement et l'ouvrier de maintenance effectue les réparations des équipements appartenant aux Résidences Le 1615 et Le 1625.

La responsable d'unités de logement sera en mesure de vous informer sur la fréquence de l'entretien ménager de votre logement. Vous vous devez de lui signaler tout bris ou autre problématique dans votre logement afin qu'elle achemine une demande à l'ouvrier de maintenance.

Le lavage des vitres intérieures et extérieures se fait une fois par année et le nettoyage de la cuisinière fournis dans votre logement est effectué annuellement.

LOCATION OU PRÊT DE SALLE (\$)

Nous vous offrons la possibilité de réserver ou de louer la salle communautaire des Résidences Le 1615 et Le 1625 pour recevoir vos visiteurs en toute intimité.

Il est également possible de réserver la salle la Riveraine du Centre de jour si vous désirez organiser une activité ou une réception pour vous et vos proches. Nous vous invitons à rencontrer la responsable d'unités de logement afin de recevoir l'information adéquate sur le mode de réservation des salles.

SERVICE DE SOINS SPIRITUELS

Une chapelle est aménagée au 1er étage de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay, elle est ouverte en tout temps pour vous permettre de vous y recueillir. Un prêtre y célèbre une messe par semaine. Pour y assister, nous vous invitons à consulter l'horaire affiché sur le tableau d'affichage de chaque pavillon.

Les services offerts – suite

ACCÈS AU SITE

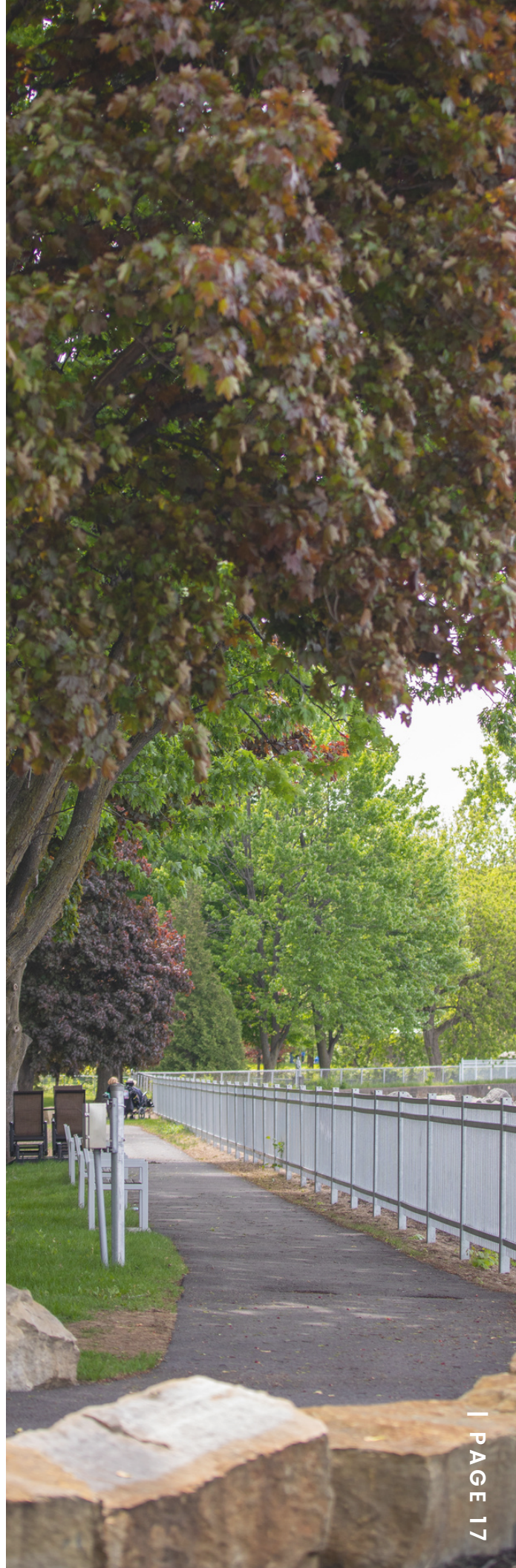
Vous avez accès à tout le site ainsi qu'aux jardins extérieurs. Deux passerelles reliant les Résidences Le 1615 et Le 1625 à la Résidence Berthiaume-Du Tremblay facilitent vos déplacements.

ACCÈS AU CENTRE DE JOUR

Il vous est possible d'accéder aux services offerts par le Centre de jour lorsque vous êtes référé par le CLSC du quartier. Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec l'agente administrative au 514 381.1841 poste 288.

SALON DE COIFFURE ET D'ESTHÉTIQUE (\$)

Situé au 1er étage de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay, le salon de coiffure et d'esthétique est ouvert les mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 17h. Vous pouvez prendre rendez-vous en vous adressant directement à la propriétaire du salon, Madame Céline Dupras. Vous pouvez la joindre au 514 388-2352.



Les services offerts – suite

STATIONNEMENT EXTÉRIEUR RÉSERVÉ (\$)

Si vous possédez une voiture, vous pourriez avoir accès à un stationnement extérieur réservé moyennant un coût mensuel (voir Annexe 1) et selon la disponibilité. Le stationnement est déneigé l'hiver sans frais additionnel. Lors de l'inscription au service de stationnement, le numéro de votre plaque d'immatriculation ainsi que la marque de votre véhicule seront enregistrés afin d'officialiser votre permis de stationnement sur le site.

Vos visiteurs sont les bienvenus en tout temps et peuvent stationner gratuitement sur le site. Pour éviter toute contravention ou risque de remorquage, il est important qu'ils enregistrent leur plaque d'immatriculation à leur arrivée, à l'aide de la tablette électronique située à l'entrée de votre immeuble.

Par mesure de sécurité, tous les visiteurs, même ceux n'ayant pas de voiture, doivent également s'inscrire au moyen de la tablette électronique prévue à cet effet à l'entrée principale de chaque pavillon.

BUREAU DE PERCEPTION DES COMPTES

Le bureau de perception des comptes est situé au rez-de-chaussée de la Résidence Berthiaume-du Tremblay. Vous y faites vos ententes financières, payez vos frais mensuels de loyer et vos repas, s'il y a lieu.

Les services offerts – fin

CRÉDITS D'IMPÔT (\$)

Si vous êtes âgé de 70 ans et plus, vous pourriez être admissible à l'obtention d'un crédit d'impôt pour le maintien à domicile d'une personne âgée. Les modalités de ce crédit d'impôt sont déterminées par Revenu Québec. Pour obtenir de l'information ou de l'assistance concernant ce crédit d'impôt, veuillez communiquer avec le bureau de la perception des comptes au 514 381.1841 poste 229. Il nous fera plaisir de vous aider.

Nous vous offrons la possibilité de gérer pour vous les documents liés au crédit d'impôt. Les frais se retrouvent à l'Annexe 1.

PERSONNEL DISPONIBLE

- La directrice des services à la clientèle
- La chef de programmes à la clientèle
- Les responsables d'unités de logement
- Les préposés à l'entretien ménager
- L'ouvrier de maintenance

La liste des membres du personnel se retrouve à l'Annexe 1.

ACTIVITÉS DE LOISIRS (\$)

Vous avez la possibilité de participer à certaines activités de loisirs gratuites ou payantes organisées aux Résidences Le 1615 et Le 1625, à la Résidence Berthiaume-Du Tremblay et au Quartier des générations. Nous vous suggérons de consulter l'horaire des activités sur le tableau d'affichage de chaque pavillon. Vos idées d'activités sont les bienvenues.

Nous vous invitons à consulter les sites Internet suivants, pour ne rien manquer et à nous suivre sur Facebook !

www.residence-berthiaume-du-tremblay.com

www.quartierdesgenerations.org

LE RÉGIME D'EXAMEN DES PLAINTES

Les Résidences Le 1615 et Le 1625, guidées par leur tradition d'excellence dans les services offerts à leur clientèle, facilitent l'accès à une procédure d'examen des plaintes conformément à l'obligation formulée par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Dans la plupart des cas, nos locataires sont satisfaits des services reçus. Néanmoins, vous pourriez avoir le sentiment qu'un manquement a été commis à votre endroit ou encore que vos droits ne sont pas respectés. Pour résoudre le problème, il vous suffit généralement d'aborder la question franchement avec la responsable d'unités de logement ou avec la chef de programmes à la clientèle.

Si malgré tout vous ne trouvez pas de solution à votre problème, vous pouvez également utiliser le régime d'examen des plaintes, qui est un moyen normal d'exprimer une insatisfaction et de rechercher une solution.

La personne responsable de traiter les plaintes est le Bureau du commissaire aux plaintes et à la qualité des services CIUSSS Nord-de-l'Île-de-Montréal.

Vous retrouverez ses coordonnées sur le feuillet concernant le régime d'examen des plaintes remis dans le guide d'accueil des Résidences Le 1615 et Le 1625 et disponible dans les présentoirs de chaque pavillon.

Lutte contre la maltraitance

L'entrée en vigueur le 30 mai 2017 de la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute personne majeure en situation de vulnérabilité oblige tous les établissements de santé à adopter une politique organisationnelle et à mettre en place un processus d'intervention. Une nouvelle Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance, sanctionnée le 6 avril 2020, a nécessité une deuxième révision de cette politique. Le commissaire aux plaintes et à la qualité des services du CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal est également responsable de traiter les signalements liés à la maltraitance.

SI VOUS SOUHAITEZ SIGNALER UNE SITUATION DE MALTRAITANCE, VOICI LES COORDONNÉES :

Commissariat aux plaintes et à la qualité des services

CHSLD Angélica

3435, boul. Gouin Est

Montréal (Québec) H1H 1B1

Téléphone : 514 384.2000, poste 3316

Télécopieur : 514 383.5064

Courriel : commissaire.plaintes.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca

Culture de bientraitance

La bientraitance est une approche valorisant le respect de toute personne, ses besoins, ses demandes et ses choix, y compris ses refus. Elle s'exprime par des attentions et des attitudes, un savoir être et un savoir-faire collaboratif, respectueux des valeurs, de la culture, des croyances, du parcours de vie et des droits et libertés des personnes. Elle s'exerce par des individus, des organisations ou des collectivités qui, par leurs actions, placent le bien-être des personnes au cœur de leurs préoccupations. Elle se construit par des interactions et une recherche continue d'adaptation à l'autre et à son environnement.

Cette définition correspond parfaitement aux valeurs que prône l'établissement et est déjà bien ancrée dans nos actions quotidiennes, en partenariat avec l'ensemble du personnel, les aînés et leurs proches. La Résidence applique une charte de la bientraitance et le personnel, la clientèle et les proches s'engagent moralement à la respecter.

VOUS POUVEZ CONSULTER LA CHARTE DE
BIENTRAITANCE EN VISITANT NOTRE SITE INTERNET
OU EN SCANNANT LE CODE QR SUIVANT :



Mesures de sécurité

SYSTÈME D'ALARME

Les Résidences Le 1615 et Le 1625 sont munies d'un système de gicleurs, de détecteurs de fumée et d'extincteurs. En cas d'incendie, le personnel en place appliquera le plan de mesures d'urgence et vous indiquera la marche à suivre. Des exercices d'évacuation planifiés ont lieu deux fois par année.

Les dispositifs de sécurité doivent être libres d'accès en tout temps (sorties de secours, stations manuelles pour alarme incendie et affiche de signalisation incendie).

Il est strictement interdit de modifier ou de retirer le détecteur de fumée installé dans votre logement.

ASCENSEURS

Les ascenseurs sont munis d'un système de détecteurs de mouvements permettant à la porte de rester ouverte pendant que vous y entrez ou en sortez. En cas de panne, restez calme et utilisez le téléphone à l'intérieur de l'ascenseur pour obtenir de l'aide.

SYSTÈME D'INTERCOM

Un système d'intercom est installé dans l'entrée principale de chaque pavillon. Ce système, en lien avec votre logement, vous permet de laisser entrer seulement les visiteurs connus ou attendus et par le fait même de limiter l'accès aux logements.

CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

Pour votre sécurité, des caméras de surveillance sont installées à l'entrée et dans les cages d'escalier des Résidences.

Mesures de sécurité – suite

USAGE DU TABAC, CANNABIS ET SUBSTANCES ILLICITES

Il est formellement interdit de fumer ou de vapoter sur l'ensemble du site des Résidences Le 1615 et Le 1625, incluant les logements, les balcons, les espaces communs et les espaces extérieurs.

Toutefois, les locataires arrivés avant juin 2018 qui pouvaient fumer dans leur logement/balcon avant la venue de ce règlement gardent ce privilège jusqu'à leur départ.

La culture et la consommation de cannabis ainsi que l'usage de drogues illicites sont strictement interdits sur l'ensemble du site.

PRÉVENTION DES CHUTES

La prévention des chutes est un élément clé contribuant à votre autonomie et à votre maintien à domicile. Nous vous invitons à consulter le feuillet sur la prévention des chutes et l'aménagement sécuritaire de votre domicile affiché sur les babillards situés au rez-de-chaussée de chacun des pavillons des Résidences Le 1615 et Le 1625.

RANGEMENT DES PRODUITS DANGEREUX ET DES MÉDICAMENTS

Les locataires qui le souhaitent peuvent conserver dans leur logement des produits nettoyants et des médicaments à condition que ceux-ci soient rangés de telle façon que les autres locataires ne puissent y avoir accès.

DÉCLARATION ET DIVULGATION DES INCIDENTS ET DES ACCIDENTS

Dans le but de prévenir, d'éviter et de corriger les situations à risques, le propriétaire tient à jour un registre des incidents et des accidents survenus aux Résidences Le 1615 et Le 1625.

Tout incident et accident fait l'objet d'une déclaration, et au besoin, d'une analyse et d'une divulgation aux locataires afin de mettre en place des mesures d'ajustement pour éviter la récurrence d'autres situations à risque.

Mesures de sécurité – suite

PRÉVENTION DES INFECTIONS

Afin d'atténuer la transmission de certaines infections, nous vous demandons d'aviser votre responsable d'unités de logement si vous présentez des symptômes reliés à la COVID-19, une grippe, une gastro-entérite ou affection.

Nous vous rappelons que lors d'une telle situation, le lavage des mains demeure le moyen le plus efficace pour diminuer les risques de transmission des infections.

Au besoin, la direction des Résidences Le 1615 et Le 1625 pourrait afficher des communiqués pour vous informer des mesures à prendre suite à l'apparition de certaines infections et de l'application du programme de prévention et de contrôle des infections. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

UTILISATION DES BARRES D'APPUI POUR LITS

Les barres d'appui pour lits doivent comporter au moins deux barres transversales afin de réduire les risques de piégeages. Suite aux consignes reçues par le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), les barres d'appui pour lits installées par les locataires ou leurs proches doivent être conformes aux précisions mentionnées. Soyez informés que les préposés à l'entretien ménager et les responsables d'unité de logement sont tenus de nous rapporter toutes situations observées et jugées non conformes.

AUTRES MESURES DE SÉCURITÉ

Pour maximiser votre sécurité et celle de l'ensemble des locataires, assurez-vous de toujours fermer derrière vous la porte de l'entrée principale de votre pavillon et barrez en tout temps la porte de votre logement.

Services disponibles dans le quartier

SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal :
514 384.2000

Info-santé :

811

Service téléphonique d'informations médicales,
24 heures par jour, 7 jours par semaine.

PRODUITS ET SERVICES

Vous pouvez découvrir la Promenade Fleury, qui est particulièrement intéressante puisqu'on y retrouve boutiques, fruiteries, pâtisseries, quincailleries, restaurants, traiteurs et plusieurs autres commerces. La responsable d'unités de logement est toujours disponible pour vous renseigner et vous guider vers la ressource la plus adéquate.

Services disponibles dans le quartier

QUOI FAIRE LORSQU'UN ÉPISODE DE PERTE D'AUTONOMIE S'INSTALLE

Nous désirons vous rappeler que lorsqu'un épisode de perte d'autonomie se produit ou s'installe peu à peu, vous devez communiquer avec le guichet d'accès du CLSC d'Ahuntsic au 514-336-6673 et demander qu'un intervenant du soutien à domicile vienne vous rencontrer à votre domicile pour procéder à une évaluation de vos besoins d'aide et d'assistance.

Le personnel des Résidences Le 1615 et Le 1625 travaille en étroite collaboration avec le personnel du CLSC pour réaliser le repérage et l'évaluation des pertes d'autonomie. L'outil de repérage utilisé est celui prévu par l'article 13.1 du manuel d'application du règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et sur les normes d'exploitation d'une résidence privée pour aînés.

Advenant la nécessité d'un hébergement, l'intervenant du CLSC remplira les formulaires nécessaires en vue d'un hébergement. C'est le mécanisme d'accès à l'hébergement du CIUSSS du territoire qui oriente la personne aînée selon un processus établi dans toute la région de Montréal. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information à ce propos.

PHARMACIES

Vous pouvez choisir les services d'une pharmacie communautaire de votre choix.

Il n'y a aucune vente ou distribution de médicaments aux Résidences Le 1615 et Le 1625.

PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

Vous pouvez choisir les services des professionnels de la santé de votre choix.

Renseignements généraux

RESPECT DES VOLONTÉS

Le locataire et ses proches prennent les moyens nécessaires au maintien de son autonomie en exprimant sa volonté, ses choix et ses préférences.

Un locataire peut demander que soit respectée sa volonté que l'on n'effectue pas de manœuvre de réanimation cardiorespiratoire. Pour ce faire, le résident doit entreprendre, avec un professionnel autorisé, tel qu'un médecin, une démarche pour consigner par écrit sa volonté à cet effet. Ce document daté et signé devra être remis à la chef de programmes à la clientèle qui le déposera à son dossier.

LES SORTIES

Vous pouvez sortir de l'établissement aussi souvent que vous le désirez. Par mesure de sécurité, nous apprécierions que vous préveniez la responsable d'unités de logement lorsque vous comptez vous absenter pour une période de plus de 24 heures.

POURBOIRES

Les pourboires aux employés sont interdits en tout temps et sous toutes leurs formes. Aucune transaction financière avec le personnel n'est autorisée : prêt d'argent, legs testamentaires, etc.

SOLLICITATION

Aucune sollicitation n'est permise aux Résidences Le 1615 et Le 1625.



Renseignements généraux – suite

CONSIGNES GÉNÉRALES

- En tout temps, les corridors et les cages d'escaliers sont libres de tout objet ou équipement.
- Les portes d'urgence sont utilisées en cas de sinistre seulement.
- Les ordures ménagères sont déposées dans des sacs de plastique attachés, avant leur dépôt dans les poubelles de la salle de rebuts.
- Un bac à recyclage est disponible dans la salle de rebuts.
- Les balcons doivent conserver leur vocation : ils ne servent pas à suspendre des vêtements, literie ou à entreposer des articles de ménage. Vous devez assumer l'entretien de votre balcon.
- L'utilisation du logement est réservée aux signataires du bail à moins d'une entente avec la direction.
- Le code d'éthique et de civilité se doit d'être respecté par l'ensemble des locataires, leurs proches et les membres du personnel.

UTILISATION DU NOM, PRÉNOM ET ADRESSE D'UN RÉSIDENT ET D'UN PROCHE

La Résidence est autorisée à utiliser le nom, prénom, adresse postale et courriel de ses résidents et de leurs proches dans le cadre d'un sondage sur la qualité des soins et services reçus de l'établissement et pour leur communiquer toute information jugée pertinente.

10 idées pour apprécier votre nouvel environnement

Par Anna-Maria Bruno, chef de programmes à la clientèle



1

VISITEZ L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS

Appropriiez-vous votre nouveau « chez vous » où vous vous sentirez en sécurité où que vous alliez.

2

ALLEZ MARCHER

Le site enchanteur offre un environnement stimulant sur un site paisible au cœur du Parcours Gouin.

3

PARTICIPEZ AUX ACTIVITÉS

Vous aurez l'occasion de faire de belles rencontres et de vous divertir selon vos besoins.

4

JARDINEZ

De magnifiques jardins surélevés sont installés sur le site. Informez-vous !

5

INTÉRESSEZ-VOUS

Posez des questions, faites-nous des suggestions !

6

INVITEZ VOS PROCHES ET VOS AMIS

Vos proches et vos amis sont importants pour vous ? Alors invitez-les !

7

IMPLIQUEZ-VOUS

Vous avez un talent, que vous voulez partager... ou encore vous souhaitez offrir de votre temps ? Faites-nous le savoir !

8

PROFITEZ DE LA RIVIÈRE

Détendez-vous sur la berge de la rivière et contemplez le paysage changeant au rythme des saisons.

9

DÉCOUVREZ LES SERVICES DU QUARTIER

Vivre aux Résidences vous donne accès à toutes les commodités de la ville à deux pas de chez vous.

10

PRENEZ SOIN DE VOUS

Nous ferons de même avec une équipe à l'écoute de vos besoins, dans un environnement chaleureux et respectueux.

Annexe 1

TARIFICATIONS DIVERSES DU 1ER JUILLET AU 30 JUIN

	2025-2026 Année précédente	2026-2027 Année en cours
* Prix du logement 1½	1 088,00 \$	1 120,00 \$
* Prix du logement 2½	1 363,00 \$	1 404,00 \$
Repas pour un locataire	11,00 \$	11,50 \$
Repas pour un invité	17,00 \$	18,00 \$
Stationnement	44,00 \$	45,00 \$
Frais administratifs reliés à la gestion du crédit d'impôt	43,00 \$	44,00 \$
Installation d'un climatiseur par un ouvrier d'entretien	65,00 \$	67,00 \$
Frais d'électricité saisonniers pour l'utilisation d'un climatiseur	164,00 \$	169,00 \$
Frais d'électricité pour triporteur / quadriporteur / fauteuil motorisé	11,75 \$/mois	12,00 \$/mois

- * **Le coût des services suivants est obligatoirement inclus dans le loyer :**
Surveillance 24 heures/7 jours, chauffage, électricité, entretien ménager une fois par mois (11 fois par année), système de cloches d'appel.

LE PERSONNEL À VOTRE SERVICE

LES RESPONSABLES D'UNITÉS DE LOGEMENT

- Marie-Louise Accilien
- Yolanda Capristan
- Michel Borduas
- Anik Schmidt

LES PRÉPOSÉES À L'ENTRETIEN MÉNAGER

- Sylvie Lefebvre
- Chantal Mayer

L'OUVRIER DE MAINTENANCE

- Marcel Lavigne

LA CHEF DE PROGRAMMES À LA CLIENTÈLE

- Anna-Maria Bruno

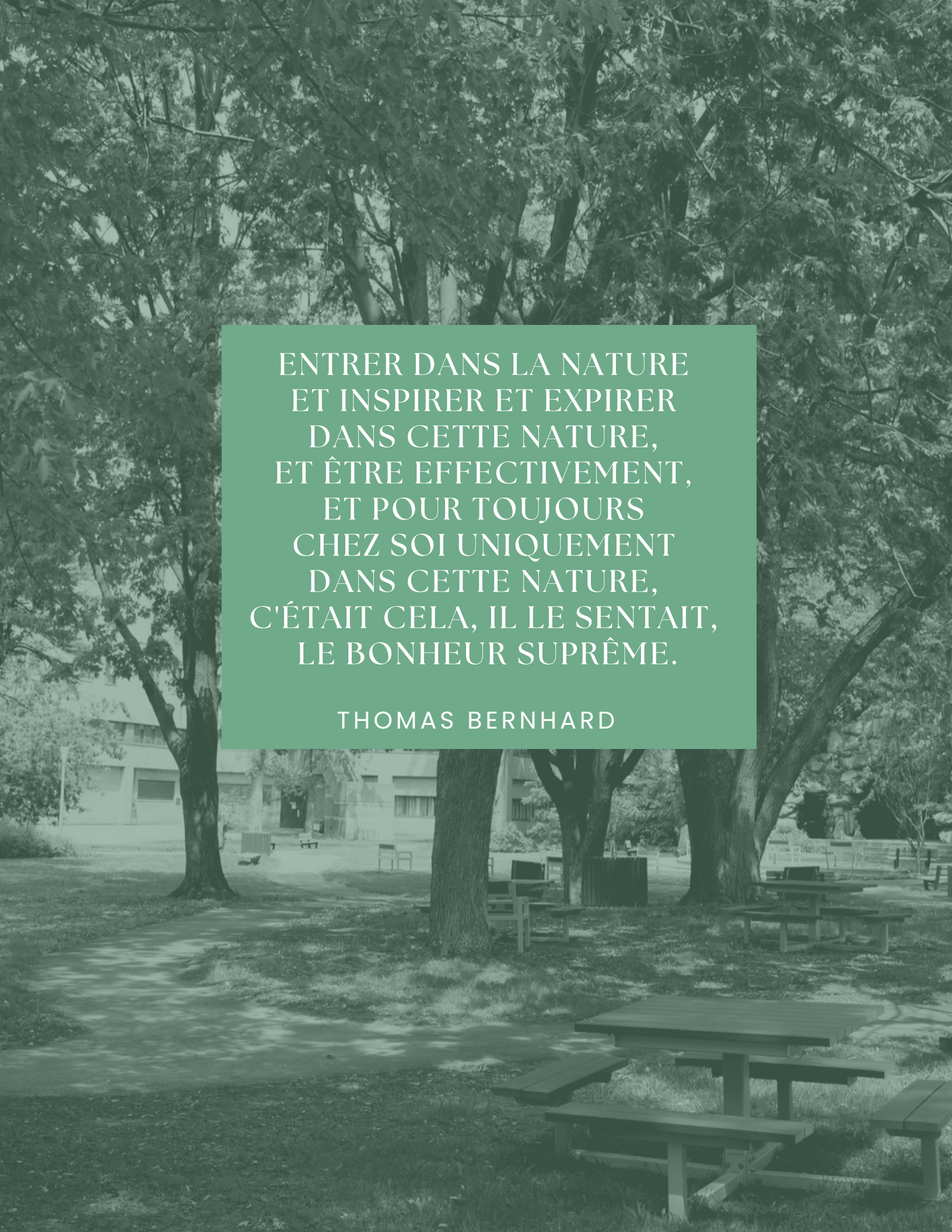
LA DIRECTRICE DES SERVICES À LA CLIENTÈLE

- Karine Veillette



1615 et 1625, boulevard Gouin Est
Montréal (Québec) H2C 1C2

Téléphone : 514 381-1841
www.residences-le1615-le1625.com



ENTRER DANS LA NATURE
ET INSPIRER ET EXPIRER
DANS CETTE NATURE,
ET ÊTRE EFFECTIVEMENT,
ET POUR TOUJOURS
CHEZ SOI UNIQUEMENT
DANS CETTE NATURE,
C'ÉTAIT CELA, IL LE SENTAIT,
LE BONHEUR SUPRÊME.

THOMAS BERNHARD